

Dépôt: Mme. Josée Lorsché
PL 6469
17.06.2014

1

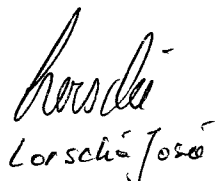
MOTION

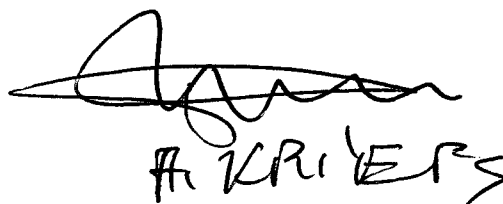
La Chambre des Députés

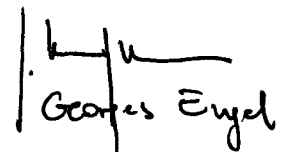
- considérant le projet de loi 6469 relatif aux droits et obligations du patient, portant création d'un service national d'information et de médiation dans le domaine de la santé ;
- considérant que le but principal dudit projet de loi consiste à rééquilibrer les relations entre le patient et le prestataire de soins de santé en mettant en place une approche fondée sur le partenariat, basée sur la confiance et le respect mutuel des deux parties ;
- considérant que l'objectif premier de la structure de médiation dans le domaine de la santé instaurée par le projet de loi 6469 est de favoriser le dialogue et de prévenir dans la mesure du possible une résolution conflictuelle du litige ;
- considérant que la médiation dans le domaine de la santé constitue un instrument nouveau ne pouvant se prévaloir d'aucune expérience comparable ;
- considérant qu'il y a lieu d'assurer un suivi adéquat de ce nouveau service ;

invite le Gouvernement

- à dresser, d'ici 2017, une évaluation approfondie du fonctionnement et des activités du service national d'information et de médiation mis en place en fonction de l'objectif poursuivi;
- à fournir, le cas échéant, des recommandations quant aux résultats et difficultés rencontrées et quant à l'évolution future de ce service afin de décider d'éventuelles adaptations dans un esprit de qualité et d'amélioration continue.


Lorsché Josée


M. KRIBER


Georges Engel